

L'investisseur qui désire s'établir dans une de ces zones franches peut y créer une entreprise dont il sera le seul propriétaire ou conclure une entente de coentreprise ou de collaboration commerciale. Il aura le droit de fabriquer ou d'assembler des produits destinés à l'exportation et de sous-traiter pour d'autres entreprises, notamment à titre de prestataire de services. Il lui faudra se mettre en contact avec le Conseil d'administration de la zone franche visée, qui dispose de trois mois pour refuser ou accepter sa demande.

Les entreprises qui s'établissent dans une zone franche industrielle bénéficient des avantages suivants :

- Taux d'imposition spécial, soit a) 10 p. 100 des bénéfices pour les fabricants et b) 15 p. 100 des bénéfices pour les sociétés de services.
- Exemptions fiscales : a) les fabricants sont exonérés de l'impôt pendant les quatre années qui suivent celle où ils ont réalisé leur premier bénéfice et b) les sociétés de services sont exemptées de l'impôt pendant les deux années qui suivent celle où elles ont réalisé leur premier bénéfice.
- L'équipement, les matières premières et les biens utilisés dans la zone peuvent être importés en franchise de droits; les produits faits dans la zone, puis exportés, sont exemptés des droits de douane.
- Réduction de l'impôt sur les remises à l'étranger, soit 5 p. 100 des sommes en cause.

CONTRAINTES

Pour se tailler une place parmi les autres pays exportateurs de la région, le Viet Nam devra résoudre divers problèmes. Il lui faudra notamment rehausser la qualité générale de sa production. De plus, bon nombre de ses entreprises n'ont aucune expérience de l'exportation et devront se familiariser avec les marchés étrangers, dans le but de moderniser leurs installations, d'accroître la productivité de leur personnel et d'améliorer la qualité de leurs produits. Au Viet Nam, on connaît également mal les domaines de la commercialisation, de l'assurance, de l'expédition et du financement international, et le réseau de télécommunications est si peu développé qu'il est difficile de communiquer efficacement avec un interlocuteur étranger. Le gouvernement s'est cependant engagé à apporter des solutions à ces problèmes.

4.9 Le marché noir

Il est indubitable qu'une partie de l'économie vietnamienne échappe à la réglementation gouvernementale, mais il reste impossible d'évaluer avec précision l'importance du troc et de la contrebande, notamment à l'échelle des biens de consommation. L'un et l'autre non seulement nuisent à l'économie du pays, mais vont à l'encontre du développement de son industrie et par la même occasion inquiètent considérablement les investisseurs et exportateurs qui s'intéressent au Viet Nam.